

# Risque inondation

Plan de prévention des risques inondation (PPRI)

Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

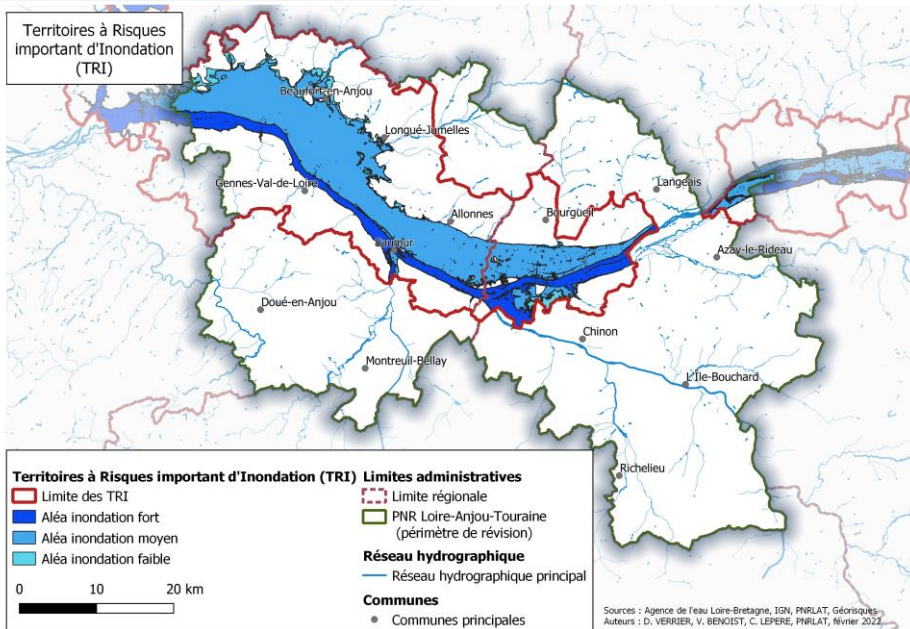
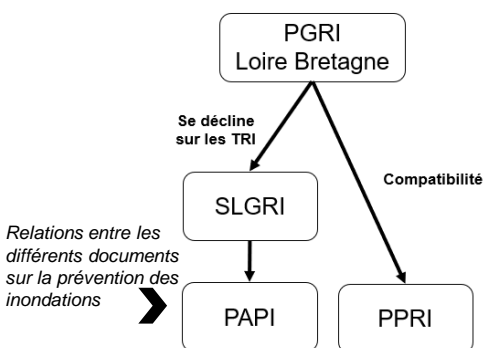
Stratégie locale de gestion des risques inondations (SLGRI)

Territoire à risque important d'inondation (TRI)



TRI  
sur le Parc

La gestion du risque inondation est encadrée, en France par la Stratégie nationale de gestion des risques inondations (SNGRI) et se décline sur chaque bassin versant avec un Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Au niveau local, la gestion du risque se fait généralement avec les PPRI. Il peut être suppléé par la SLGRI et son programme d'actions (PAPI) dans les Territoires à risque important d'inondation (TRI) identifiés.



Les TRI du Parc (données : Géorisques)

Le **PPRI** est un document réglementaire qui a pour rôle de **prévenir le risque inondation en zones urbaines**. Pour les zones à risques, il réglemente l'urbanisation ou prévoit des dispositifs pour assurer la sécurité des populations déjà installées dans des zones inondables.

Le **PAPI** est un programme d'action qui permet de mettre en œuvre la SLGRI, mais il doit aussi prendre en compte le SAGE ou le SDAGE. Un tel programme d'action peut être labellisé PAPI, même hors TRI. Ils ont pour but de développer la **gestion intégrée du risque inondation**.

Le **PAPI** est aussi un outil par rapport aux nouvelles compétences des communautés de commune dans le cadre de la GEMAPI sur la prévention des inondations. Il permet de **mettre en place une gouvernance** sur le territoire et une instance de concertation lors de l'élaboration du programme d'action.

Le **PAPI** se décompose généralement en 7 axes :

- Amélioration de la connaissance
- Surveillance, prévision des inondations
- Alerte et gestion de crise
- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Gestion des écoulements
- Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

## Rôle potentiel du Parc :

Dans les SLGRI, puis dans les actions du PAPI, le Parc peut **mettre en avant des solutions fondées sur la nature** pour la protection des inondations et pourrait aussi **porter certaines actions**, dans une optique transversale : prévention des inondations, préservation de la ressource en eau et protection de la biodiversité.